timents. Nous voulons souligner que nous ne parlons pas à titre de partisans d'un parti politique, mais uniquement en qualité de Canadiens représentant divers partis que la question préoccupe. Nous nous réjouissons de votre décision de faire

adopter un drapeau national distinctif pour le Canada et reconnaissons que vous avez fait preuve de courage en l'occurrence. Nous croyons, comme vous-même, que le drapeau doit favoriser l'unité nationale et qu'il doit avoir un caractère nettement canadien. Cependant, nous protestons, car le dra-peau à une seule feuille d'érable ne répond pas à ces normes. Son seul avantage est d'être banal, en conformité du Règlement.)

de s'attirer une approbation mitigée, une légère désapprobation ou indifférence et qu'il peut donc être adopté sans ostentation et sans susciter de sentiments violents.

- M. Grégoire: Dix heures.
- M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il me faut, je le regrette, interrompre l'honorable député, mais il est dix heures.

(A dix heures, la séance est levée d'office,